

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

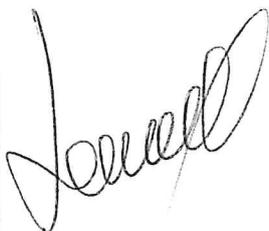
N°45/2025

Objet :

**Subvention aux
associations**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

06/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 04 avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Anne-Marie Barbier, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Manuella BERNASINSKI.

Absents excusés : Anaëlle VERHAEGHE, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS.

Procurations :

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Nathalie BISSETTE donne procuration à Catherine ACCART

Luc ADAMS donne procuration à Benjamin DALLE

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE propose l'octroi des subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

Association	Montant de la Subvention (en €)
Amicale Club d'Essarts	412
Amicale Sapeurs-Pompiers Bucquoy	300
Anciens Combattants Bucquoy	356
Association AEP Joie de Vivre	356
Association Club Seichusen Aïkido	300
Association Parents d'Elèves Ecole Saint Joseph	356
Association Jeunesse de l'Artois	1 965
Au chœur des hommes	300
Chorale Joie de Vivre	467
Cyclo Club Bucquoy	300
Génération Musique	6 600
Gym Détente	300

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 062-216201814-20250410-D45_2025-DE

La Fraternelle	300
La société de chasse	300
Les jeunes sapeurs-pompiers du Sud Arrageois	300
Quentin et Thomas l'Espoir est là	300
Restaurant du cœur	300
Country Club	300
Les mots mis	300
Nous les Baladins	300
Au chœur des femmes	300
Titans d'Artois	300
APEEP	300
ADMR Bucquoy	1 500
Comité des Fêtes	10 000

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide cette proposition.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,
Eugène DELAMBRE

